

LE PROGRÈS

www.leprogres.fr

LYON - VILLEURBANNE - CALUIRE 69 X

Casse du siècle à Lyon : de plus en plus étrange

■ Tentative de rapt contre la fille du convoyeur

Une adolescente dont Toni Musulin conteste la paternité mais qui est sa fille à l'état civil, aurait été victime d'une tentative d'enlèvement.

PAGES

■ Toni Musulin affirme qu'il a agi contre



Casse du siècle : Toni Musulin repart en fourgon cellulaire

Le convoyeur indélicat, auteur présumé du vol de 11,6 millions d'euros, a été placé en détention hier. A l'issue d'une journée judiciaire marquée par un mutisme total, qui laisse planer des doutes sur ses réelles motivations

Toni Musulin a rédigé une lettre destinée au juge des libertés et de la détention du tribunal de Lyon. Pour lui dire qu'il était fatigué et qu'il souhaitait

Mis en examen pour vol et tentative d'escroquerie

une audience sans public. Accordé. Hier après-midi, l'audience du JLD s'est donc déroulée à huis clos, dans la sérénité. A 17h30, le juge a décerné un mandat de dépôt, dûment motivé, évoquant notamment les risques de fuite d'un homme qui a passé onze

jours en cavale, mettant probablement de côté 2,5 millions. En fin de journée, le convoyeur suspecté d'avoir escamoté 11,6 millions au volant de son fourgon blindé, le 5 novembre dernier, est reparti en fourgon cellulaire, à destination de la prison de Corbas. Il est mis en examen pour « vol ». Et « tentative d'escroquerie » en raison de la curieuse disparition d'une Ferrari achetée 112 000 euros, déclarée volée quelques semaines plus tard alors qu'il passait la frontière serbo-croate avec « Des faits contestés » selon son avocat, Me Christophe Cottet-Bretonnier. Contestés à la façon d'un mutisme absolu de son client. En début d'après-midi,

l'interrogatoire face au juge d'instruction a duré moins d'une heure. « Je n'ai rien à déclarer » a-t-il répété, signant du bout des doigts le procès-verbal. Un progrès après son refus de signer les PV en garde à vue. Dans son cas, la détention préventive peut durer quatre mois au maximum, pour une peine encourue de cinq ans. L'instruction devrait se dérouler en mode accéléré, en vue d'un renvoi au tribunal correctionnel qui soldera l'affaire de la casse du siècle de Lyon. Du moins sur le plan judiciaire. Après un tel touhou-bohu, Toni Musulin a basculé dans une vie compliquée. Il s'est mis à fumer. Signe des soucis pour un homme qui disait à ses collègues ne pas supporter l'odeur du tabac. Son silence forcé, alors qu'il s'est volontairement rendu, semble indiquer qu'il a choisi de purger sa situation pénale, en espérant retrouver un petit pactole à sa sortie. Mais il a perdu l'anonymat. De nombreuses questions subsistent sur son parcours. Après avoir raté son bac professionnel, il a travaillé comme agent de sécurité dans une bijouterie réputée de Lyon, puis dans le transport de fonds. Pour le reste il s'est attribué des activités variées. Loueur de voiture de luxe, mercenaire. Vérités, mensonges ? Ce n'est pas indifférent pour comprendre les réelles motivations qui ont inspiré un des plus célèbres casseurs de tielrele.

Richard Schittly
r.schittly@lemonde.fr



Me Christophe Cottet-Bretonnier, avocat du convoyeur le plus célèbre de France / Richard Mouliou

■ Un autre convoyeur de Lyon suspecté de vol...

Une véritable série noire frappe la société de transport de fonds Loomis. Une autre affaire de vol vient d'éclater cette semaine, dans la plus grande discrétion, dans l'ombre de la retentissante affaire Musulin.

Selon nos informations, un autre convoyeur a été interpellé par la police judiciaire. Il a été mis en examen hier pour « vol » et placé sous contrôle judiciaire, dans le cadre d'une instruction confiée à un juge.

L'homme, âgé de 35 ans, est suspecté d'avoir détourné une

somme de plus de 20 000 euros, en argent liquide. Les faits présumés portent sur ces six derniers mois. Selon les investigations policières, l'employé intervenait dans des guichets automatisés d'établissements bancaires, où sont déposées des sommes en liquide par les clients.

Au cours de ses collectes, le convoyeur aurait mis de côté des enveloppes, sans compli- cité avérée.

A force, les signalements d'erreurs de comptage ont fini par attirer l'attention.

R. S.

Loomis : les collègues de Toni Musulin convoqués pour sanction et soutenus par leurs collègues

Du stress, de l'attente et de l'incertitude. Les deux convoyeurs de fonds de chez Loomis, présents lors du vol du fourgon blindé, devraient connaître au plus tôt aujourd'hui, au plus tard dans un mois, les sanctions prises par la direction à leur égard. Hier, accompagnés de leur représentant syndical respectif, les deux employés étaient convoqués pour « un entretien préalable en vue d'une sanction ». Difficile de connaître la teneur exacte des reproches qui leur ont été formulés, tant ils touchent aux procédés confidentiels des transporteurs de

Ferreiro, au poste de « garde », la direction aurait critiqué certains manquements comme « l'accompagnement qu'il aurait dû porter au convoyeur messager », explique Kader Bengueche de la CGT, sans trop s'étendre sur la question. « S'il y a une sanction, on saisira l'inspection du travail, voire les prud'hommes. La profession les soutient. » Le convoyeur messager et le garde avaient, peu après le vol du fourgon, été mis à pied. Quatre autres employés de Loomis devraient dans les jours prochains être également convoqués par la direction.

